



30/06/2023

Fonds de droit français

**GROUPAMA ULTRA
SHORT TERM BOND**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	9
5. Certification du Commissaire aux Comptes	16
6. Comptes de l'exercice	21
7. Annexe(s)	52
Caractéristiques de l'OPC (suite)	53
Information SFDR	68

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND

Part G (C/D - EUR) Code ISIN : FR0012599637

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 20 mai 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, un rendement supérieur à celui de l'indice Ester capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois tout en recherchant à avoir une volatilité ne s'écartant pas plus de 0,50% de celle de l'ESTER capitalisé jour. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit. L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés Investment Grade par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Défaut Swap - CDS). Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Le produit est exposé aux produits de taux jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation et/ou distribution et/ou report.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est dédiée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama Assurances Mutuelles.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	6 mois
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios			6 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		8911 €
	Rendement annuel moyen		-10,9 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9057 €
	Rendement annuel moyen		-9,4 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9197 €
	Rendement annuel moyen		-8,0 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9308 €
	Rendement annuel moyen		-6,9 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2020. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 6 mois
Coûts totaux	796 €
Incidence des coûts annuels*	8,0 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,1% avant déduction des coûts et de -8,0% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après une période supérieure à 6 mois
Coûts d'entrée	4,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	400 €
Coûts de sortie	4,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	400 €
Coûts récurrents		
Autres coûts récurrents	0,09 % de la valeur de votre investissement par an.	4 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	9 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	6 mois
----------------------------------	--------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au prospectus, aux documents d'informations clés pour l'investisseur, aux rapports financiers et aux autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-am.com/fr.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

08 août 2022

- Mise à jour du narratif lié à Taxonomie avec l'indication du pourcentage de la part verte estimée à 0% ;
- Mise à jour de l'adresse du siège social de CACEIS BANK et CACEIS FUND ADMINISTRATION.

30 décembre 2022

- Mise en conformité avec le Règlement européen PRIIPS et mise en place du KID PRIIPS en remplacement du DICI ;
- Mise en conformité avec le niveau 2 du Règlement SFDR et mise en place de l'annexe SFDR.

20 mai 2023

- Mise à jour des frais courants annuels suite à la dernière clôture (décembre) ;
- Changement de date de clôture comptable : passage de décembre à juin.

21 août 2023

- Création d'une nouvelle catégorie de parts EI (FR001400JH30).

3. RAPPORT DE GESTION

30/06/2022 – 30/06/2023

2022 est marqué par l'invasion russe de l'Ukraine et de l'ensemble de ses répercussions sur l'économie, déjà touchée et fragilisée par la crise sanitaire liée au Covid, en particulier en Asie.

Les conséquences du conflit en Ukraine, l'inflation durablement élevée et la politique chinoise du « zéro Covid » qui freine la croissance et désorganise les chaînes de production alimentent les craintes sur les marchés financiers pour la quasi-totalité de l'année 2022. Les révisions à la baisse des perspectives de croissance se succèdent un peu partout, tant aux Etats-Unis qu'en Europe mais également en Asie.

Ce ralentissement de croissance s'opère dans un environnement largement inflationniste, avec des taux d'inflation bien supérieure à 7 à 8 % pour la Zone euro et 8 à 9 % pour les Etats-Unis. Face aux tensions inflationnistes, les banques centrales sont contraintes d'accélérer leur normalisation monétaire.

Au cours de l'année 2022, les spreads de crédit se sont écartés, touchés à la fois par le violent repricing des taux mais également par la revalorisation des primes de risque, et ce jusqu'à fin septembre 2022.

Puis portés par des chiffres inflationnistes en baisse et surtout des discours d'apaisement des banques centrales sur l'augmentation des taux de référence, ainsi que la bonne tenue des résultats des entreprises dans son ensemble, la tendance s'est inversée et les primes de risques se sont resserrés jusqu'à fin février 2023.

La débâcle sur Crédit Suisse et la crainte de l'effondrement du système bancaires ont mis un frein à cette dynamique constructive, causant une forte sous performance du secteur bancaire. Si depuis le marché s'est stabilisé et a écarté la peur d'un risque systémique, les convictions sont fragiles et le marché reste très dépendant des publications macroéconomiques.

Dans ce contexte de forte volatilité, nous avons maintenu la sensibilité taux en bas de range, tandis que la sensibilité crédit a été réduite progressivement. La poche TCN du fonds a été renforcée de façon à profiter de la remontée des taux monétaires, tout en offrant un profil plus défensif au fonds.

Performance :

Sur la période, la valeur liquidative des parts IC est passée de 9 948,33 EUR au 30/12/2022, à 10 115,95 EUR au 30/06/2023, la performance de GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC s'établit à +1,68% net contre +1,35% pour l'€ster capitalisé.

Sur la période, la valeur liquidative des parts M est passée de 994,51 EUR au 30/12/2022 à 1 011,26 EUR au 30/06/2023, la performance de GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND M s'établit à +1,68% net contre +1,35% pour l'€ster capitalisé.

Sur la période, la valeur liquidative des parts G est passée de 9 916,54 EUR au 30/12/2022 à 10 086,37 EUR au 30/06/2023, la performance de GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND G s'établit à +1,71% net contre +1,35% pour l'€ster capitalisé.

Sur la période, la valeur liquidative des parts ID est passée de 9 676,65 EUR au 30/12/2022 à 9 704,34 EUR au 30/06/2023 délivrant un coupon de 134,38 EUR le 17/04/2023, la performance de GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID s'établit à +1,68% net contre +1,35% pour l'€ster capitalisé.

Sur la période, la valeur liquidative des parts N est passée de 99,21 EUR au 30/12/2022 à 100,85 EUR au 30/06/2023, la performance de GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND N s'établit à +1,65% net contre +1,35% pour l'€ster capitalisé.

Sur la période, la valeur liquidative des parts R est passée de 993,95 EUR au 30/12/2022 à 1010,58 EUR au 30/06/2023, la performance de GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND R s'établit à +1,67% net contre +1,35% pour l'€ster capitalisé.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	138 984 262,62	160 784 510,54
GROUPAMA TRESORERIE I	138 970 417,88	160 726 576,93
GOLD SACH GR E3R+0.5% 30-04-24	24 573 130,00	31 111 405,00
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 220623 FIX 0.0	24 930 551,10	25 000 000,00
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 220523 FIX 0.0	24 821 735,12	25 000 000,00
VEOLIA ENVIRONNEMENT I 10423 FIX 0.0	20 945 698,28	21 000 000,00
SOCGEN 4 06/07/23	20 642 160,00	20 600 000,00
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	20 300 000,00	20 310 377,00
BANCO NTANDER 3.75% 16-01-26	25 007 500,00	15 084 355,00
VALEO SA 220323 FIX 0.0	19 958 475,28	20 000 000,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 113 678 000,00

- o Change à terme :
- o Future : 52 425 000,00
- o Options : 403 253 000,00
- o Swap : 638 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE CREDIT AGRICOLE CIB NATIXIS NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	 18 735 000,00 18 735 000,00
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 98 063 701,65 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1.

Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;

- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

Masse salariale 2022	28 345 537 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2022</i>	<i>8 036 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3^e tiers)</i>	<i>181 337 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2^e tiers)</i>	<i>124 812 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1^{er} tiers)</i>	<i>85 814 euros</i>

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)</i>	<i>8 904 747 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 469 784 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 27 octobre 2023

Paris La Défense, le 27 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/06/2023 en EUR

ACTIF

	30/06/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 381 690 769,40	1 421 377 673,36
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	922 885 836,27	966 087 819,58
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	922 885 836,27	966 087 819,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	337 100 647,18	287 766 264,86
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	337 100 647,18	287 766 264,86
Titres de créances négociables	337 100 647,18	287 766 264,86
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	98 063 701,65	139 874 143,82
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	98 063 701,65	139 874 143,82
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	23 640 584,30	27 649 445,10
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 684 955,00	4 286 480,00
Autres opérations	18 955 629,30	23 362 965,10
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	551 902,50	534 742,80
Opérations de change à terme de devises		
Autres	551 902,50	534 742,80
COMPTES FINANCIERS	33 552 045,78	33 629 517,95
Liquidités	33 552 045,78	33 629 517,95
TOTAL DE L'ACTIF	1 415 794 717,68	1 455 541 934,11

PASSIF

	30/06/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 382 450 056,46	1 422 760 761,97
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	0,36	15,12
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-11 777 749,99	-15 868 017,88
Résultat de l'exercice (a,b)	21 513 740,87	19 802 676,51
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 392 186 047,70	1 426 695 435,72
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	4 700 170,56	4 344 908,89
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	4 700 170,56	4 344 908,89
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 684 955,00	4 286 480,00
Autres opérations	15 215,56	58 428,89
DETTES	18 908 499,42	24 501 589,50
Opérations de change à terme de devises		
Autres	18 908 499,42	24 501 589,50
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 415 794 717,68	1 455 541 934,11

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0323		21 022 000,00
EURO SCHATZ 0923	52 425 000,00	
Options		
LIFFE 3M EURIBOR 09/2023 CALL 100.5	192 190 000,00	192 690 000,00
LIFFE 3M EURIBOR 09/2023 PUT 100.25	96 095 000,00	96 345 000,00
LIFFE 3M EURIBOR 09/2023 PUT 100	96 095 000,00	96 345 000,00
EUREX EURO SCHATZ 07/2023 CALL 106.3	6 710 400,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/-0.56	40 000 000,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49	40 000 000,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.36	50 000 000,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.35	50 000 000,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.49		150 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38		150 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.035	150 000 000,00	150 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.25		150 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.01		150 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.912	100 000 000,00	100 000 000,00
FIX/0.0/FIX/1.5897	40 000 000,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.307	100 000 000,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.401		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.056	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.712	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.761	18 000 000,00	
FIX/0.0/FIX/2.9702	10 000 000,00	
Credit Default Swaps		
OAT 4.00% 04/14_2006		50 000 000,00
CDS USPA 20/06/2026 AP JP_MORGAN_DE	20 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
EUREX EURO SCHATZ 01/2023 CALL 105.6		79 238 240,00
EUREX EURO SCHATZ 01/2023 CALL 106		70 808 640,00
EUREX EURO SCHATZ 07/2023 CALL 105.8	12 162 600,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
CRED SU 1.0 12-17_20		20 000 000,00
UNIB ROD 1.38 12-26_		15 000 000,00
BARC BK		15 000 000,00
ENGIE 6.375% 01-21_2		20 000 000,00
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	342 322,67	50 286,78
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	9 802 735,76	22 340 629,01
Produits sur titres de créances	5 409 810,49	1 297 282,22
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme	9 053 754,47	5 278 597,07
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	24 608 623,39	28 966 795,08
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme	233 684,44	1 391 643,34
Charges sur dettes financières	250 448,55	191 884,94
Autres charges financières		
TOTAL (2)	484 132,99	1 583 528,28
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	24 124 490,40	27 383 266,80
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 028 853,07	2 582 312,62
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	23 095 637,33	24 800 954,18
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 581 896,46	-4 998 277,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	21 513 740,87	19 802 676,51

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 30 juin 2023 est de 6 mois.

Règles d'évaluation des actifs

► Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger :

- Valeurs négociées dans la zone Euro et titres étrangers négociés en Bourse de Paris :

=> dernier cours du jour de valorisation

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contrevalet Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

► Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

► Titres et actions d'OPC :

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

► Titres de créances négociables :

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours du jour publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
 - en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En cas de changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge pourra être ajustée durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

► Opérations de gré à gré

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

► Opérations à terme fermes et conditionnelles :

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.

- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

▮ **Acquisitions et cessions temporaires de titres :**

- Acquisitions temporaires de titres

Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

- Cessions temporaires de titres

Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle.

La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.

- Garanties financières et appels de marges

Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-marked).

Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

De manière générale, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

▮ **Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :**

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devises)
- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps adossés ou non adossés : engagement = nominal + évolution de la jambe au prix du marché.
- Autres swaps : nominal + valeur boursière

▮ **Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe**

Méthode des coupons courus.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Part G

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum 0,20% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum * :
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC** : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Parts IC, ID, MC

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net hors OPC	Taux maximum 0,20% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum * :
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63,38€ TTC**
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC** : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	10% TTC au-delà de l'Ester ***

Part R

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Déduction des parts ou actions d'OPC	Taux maximum 0,25% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum * :
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC** : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	10% TTC au-delà de l'Ester ***

Part N

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Déduction des parts ou actions d'OPC	Taux maximum 0,40 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum * :
Commission de mouvement Perçue par le dépositaire CACEIS Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC** : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	10 % TTC au-delà de l'Ester ***

* non significatif, les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%

** suivant le taux de TVA en vigueur

*** Si la performance de l'Ester est positive, 10% de la performance au-dessus de l'Ester capitalisé. Si la performance de l'Ester est négative, 10% de la performance au-dessus de 0

La commission de surperformance est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.

La méthode de calcul employée est celle dite de la « variation quotidienne » visant à ajuster à chaque valeur liquidative le solde d'un compte de provisions en fonction de la performance du FCP par rapport à l'indice de référence (ESTER Capitalisé), depuis la valeur liquidative précédente.

A chaque valorisation du FCP, un actif de référence est déterminé. Il représente l'actif du FCP retraité des montants de souscriptions/rachats et valorisé selon la performance de l'indicateur de référence depuis la dernière valorisation.

Si, depuis la dernière valeur liquidative, l'actif valorisé du FCP, actif évalué après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels, est supérieur à celui de l'actif de référence, un montant correspondant à 10% de la différence est ajouté au solde du compte de provisions pour frais de surperformance. A l'inverse, dans le cas d'une sous performance entre deux valeurs liquidatives, une reprise sur provision est effectuée à hauteur de 10% de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence. Le compte de provisions ne pouvant être négatif, les reprises sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Un solde théorique négatif est néanmoins mémorisé afin de ne provisionner de futures commissions variables qu'une fois l'ensemble de la sous performance constatée effectivement rattrapée.

Lors de rachats, la quote part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans l'hypothèse, où aucune commission de surperformance ne serait provisionnée en fin de période de référence, cas d'une sous-performance par rapport à l'indicateur de référence, cette dernière sera étendue à l'exercice suivant en poursuivant les calculs de provisionnement en cours. Ainsi, ne pourront être provisionnées des commissions de surperformance sur le nouvel exercice qu'à la condition que la sous-performance passée soit intégralement effacée. Si au bout d'une période de cinq ans, le fonds est toujours en sous-performance, les périodes de référence suivantes se limiteront aux cinq derniers exercices tant qu'une sous-performance sera constatée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND G	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la société de gestion	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la société de gestion
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID	Distribution	Distribution
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND MC	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND N	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 426 695 435,72	1 839 724 857,83
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	535 657 862,06	1 188 793 704,18
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-594 602 879,44	-1 588 118 572,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 740 313,12	528 805,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 751 821,20	-30 552 513,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	12 358 080,93	35 054 966,43
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-10 601 112,31	-22 834 589,77
Frais de transactions	-283 854,10	-424 566,90
Différences de change		0,12
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	20 971 102,52	-40 593 030,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-27 820 784,82	-48 791 887,34
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	48 791 887,34	8 198 856,79
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-7 030 518,88	20 607 023,63
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	14 400 085,89	21 430 604,77
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-21 430 604,77	-823 581,14
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-62 198,05	-291 602,90
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	23 095 637,33	24 800 954,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 392 186 047,70	1 426 695 435,72

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	870 795 976,79	62,55
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	52 089 859,48	3,74
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	922 885 836,27	66,29
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	103 108 887,88	7,40
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	174 472 174,95	12,53
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	59 519 584,35	4,28
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	337 100 647,18	24,21
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Crédit	20 000 000,00	1,44
Taux	1 081 515 400,00	77,68
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 101 515 400,00	79,12
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	12 162 600,00	0,87
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	12 162 600,00	0,87

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	870 795 976,79	62,55			52 089 859,48	3,74		
Titres de créances	256 132 007,63	18,40	60 824 443,99	4,37	20 144 195,56	1,45		
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							33 552 045,78	2,41
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	697 135 400,00	50,07			384 380 000,00	27,61		
Autres opérations	12 162 600,00	0,87						

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	56 527 961,32	4,06	323 322 474,08	23,22	543 035 400,87	39,01				
Titres de créances	168 581 596,19	12,11	168 519 050,99	12,10						
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	33 552 045,78	2,41								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	278 000 000,00	19,97	150 000 000,00	10,77	653 515 400,00	46,94				
Autres opérations					12 162 600,00	0,87				

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	526 902,50
	Collatéraux	25 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		551 902,50
DETTES		
	Frais de gestion fixe	164 553,94
	Frais de gestion variable	8 945,48
	Collatéraux	18 735 000,00
TOTAL DES DETTES		18 908 499,42
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-18 356 596,92

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND G		
Parts souscrites durant l'exercice	1 192,222	11 847 080,22
Parts rachetées durant l'exercice	-5 022,526	-50 272 079,56
Solde net des souscriptions/rachats	-3 830,304	-38 424 999,34
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 420,853	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC		
Parts souscrites durant l'exercice	39 012,838	391 267 666,41
Parts rachetées durant l'exercice	-43 324,576	-435 327 641,39
Solde net des souscriptions/rachats	-4 311,738	-44 059 974,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	111 062,158	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-2 700,864	-26 218 731,94
Solde net des souscriptions/rachats	-2 700,864	-26 218 731,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	360,852	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND MC		
Parts souscrites durant l'exercice	4 373,127	4 395 015,96
Parts rachetées durant l'exercice	-4 715,353	-4 727 956,33
Solde net des souscriptions/rachats	-342,226	-332 940,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 979,079	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND N		
Parts souscrites durant l'exercice	1 047 931,795	104 846 577,20
Parts rachetées durant l'exercice	-375 811,918	-37 612 841,38
Solde net des souscriptions/rachats	672 119,877	67 233 735,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 199 830,832	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND R		
Parts souscrites durant l'exercice	23 227,962	23 301 522,27
Parts rachetées durant l'exercice	-40 164,835	-40 443 628,84
Solde net des souscriptions/rachats	-16 936,873	-17 142 106,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	34 488,609	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND G Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND MC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND N Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND G Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 25 321,32 0,08
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 822 026,45 0,14
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 5 563,18 0,14
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND MC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 50 571,06 0,14

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	30/06/2023
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND N	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	79 991,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Frais de gestion variables provisionnés	2 466,04
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	274,08
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	36 435,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	3 081,87
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	3 122,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			98 063 701,65
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	49 032 003,40
	FR0000989626	GROUPAMA TRESORERIE I	49 031 698,25
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			98 063 701,65

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,36	15,12
Résultat	21 513 740,87	19 802 676,51
Résultat avant acompte(s)		
Total	21 513 741,23	19 802 691,63

	30/06/2023	30/12/2022
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND G		
Affectation		
Distribution	543 026,21	
Report à nouveau de l'exercice	15,22	
Capitalisation		1 041 822,81
Total	543 041,43	1 041 822,81
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	3 420,853	7 251,157
Distribution unitaire	158,74	
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/06/2023	30/12/2022
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	17 381 765,90	15 919 081,02
Total	17 381 765,90	15 919 081,02

	30/06/2023	30/12/2022
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID		
Affectation		
Distribution	54 593,30	411 433,40
Report à nouveau de l'exercice	2,45	2,96
Capitalisation		
Total	54 595,75	411 436,36
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	360,852	3 061,716
Distribution unitaire	151,29	134,38
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	30/06/2023	30/12/2022
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND MC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 157 419,68	1 025 271,36
Total	1 157 419,68	1 025 271,36

	30/06/2023	30/12/2022
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND N		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 841 522,75	693 994,44
Total	1 841 522,75	693 994,44

	30/06/2023	30/12/2022
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	535 395,72	711 085,64
Total	535 395,72	711 085,64

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 777 749,99	-15 868 017,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-11 777 749,99	-15 868 017,88

	30/06/2023	30/12/2022
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-291 846,38	-799 914,20
Total	-291 846,38	-799 914,20

	30/06/2023	30/12/2022
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9 504 536,67	-12 769 048,42
Total	-9 504 536,67	-12 769 048,42

	30/06/2023	30/12/2022
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-29 807,94	-329 647,07
Total	-29 807,94	-329 647,07

	30/06/2023	30/12/2022
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND MC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-632 885,38	-822 378,64
Total	-632 885,38	-822 378,64

	30/06/2023	30/12/2022
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND N		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 023 801,99	-576 876,39
Total	-1 023 801,99	-576 876,39

	30/06/2023	30/12/2022
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-294 871,63	-570 153,16
Total	-294 871,63	-570 153,16

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	30/06/2023
Actif net Global en EUR	1 349 519 729,03	793 550 356,68	1 839 724 857,83	1 426 695 435,72	1 392 186 047,70
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND G en EUR					
Actif net	204 905 808,66	72 448 465,41	95 960 674,83	71 906 436,48	34 504 015,17
Nombre de titres	20 567,211	7 269,980	9 625,880	7 251,157	3 420,853
Valeur liquidative unitaire	9 962,74	9 965,42	9 969,02	9 916,54	10 086,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-29,83	-91,34	-50,06	-110,31	-85,31
Distribution unitaire sur résultat					158,74
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat	65,26	71,83	77,72	143,67	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC en EUR					
Actif net	1 011 924 953,61	632 903 935,78	1 572 945 666,16	1 147 777 981,01	1 123 500 055,76
Nombre de titres	101 063,153	63 229,895	157 181,010	115 373,896	111 062,158
Valeur liquidative unitaire	10 012,79	10 009,56	10 007,22	9 948,33	10 115,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-29,99	-91,81	-50,26	-110,67	-85,57
Capitalisation unitaire sur résultat	24,13	66,28	72,07	137,97	156,50

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	30/06/2023
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID en EUR					
Actif net	20 811 561,92	17 063 626,62	15 313 031,72	29 627 181,04	3 501 833,99
Nombre de titres	2 102,229	1 728,357	1 561,716	3 061,716	360,852
Valeur liquidative unitaire	9 899,75	9 872,74	9 805,26	9 676,65	9 704,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-29,69	-90,57	-49,34	-107,66	-82,60
Distribution unitaire sur résultat	23,57	65,38	70,92	134,38	151,29
Crédit d'impôt unitaire					
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND MC en EUR					
Actif net	49 424 618,59	50 486 905,05	108 774 459,66	73 913 446,23	74 812 764,87
Nombre de titres	49 377,619	50 455,173	108 731,028	74 321,305	73 979,079
Valeur liquidative unitaire	1 000,95	1 000,62	1 000,39	994,51	1 011,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,99	-9,15	-5,02	-11,06	-8,55
Capitalisation unitaire sur résultat	2,41	6,60	7,21	13,79	15,64
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND N en EUR					
Actif net	6 973 005,87	14 983 630,35	28 528 177,46	52 355 807,96	121 013 550,96
Nombre de titres	69 732,160	149 958,766	285 717,027	527 710,955	1 199 830,832
Valeur liquidative unitaire	99,99	99,91	99,84	99,21	100,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,26	-0,91	-0,50	-1,09	-0,85
Capitalisation unitaire sur résultat	0,17	0,61	0,67	1,31	1,53

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	30/06/2023
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND R en EUR					
Actif net	55 479 780,38	5 663 793,47	18 202 848,00	51 114 583,00	34 853 826,95
Nombre de titres	55 457,344	5 663,332	18 205,792	51 425,482	34 488,609
Valeur liquidative unitaire	1 000,40	1 000,08	999,83	993,95	1 010,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,99	-9,16	-5,02	-11,08	-8,54
Capitalisation unitaire sur résultat	2,42	6,61	7,19	13,82	15,52

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG 0.75% 23-11-23	EUR	4 500 000	4 443 152,36	0,32
SCHAEFFLER AG 1.875% 26-03-24	EUR	9 000 000	8 889 461,56	0,65
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	20 000 000	19 972 883,56	1,43
TOTAL ALLEMAGNE			33 305 497,48	2,40
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.375% 13-02-26	EUR	2 300 000	2 088 638,35	0,15
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	16 200 000	16 163 025,49	1,16
TOTAL BELGIQUE			18 251 663,84	1,31
DANEMARK				
NYKREDIT REALKREDIT AS 0.625% 17-01-25	EUR	5 878 000	5 559 628,20	0,40
TOTAL DANEMARK			5 559 628,20	0,40
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 1.125% 27-03-25	EUR	8 900 000	8 367 228,49	0,60
BANCO DE BADELL 1.75% 10-05-24	EUR	21 100 000	20 650 459,89	1,49
BANCO NTANDER 1.125% 17-01-25	EUR	14 000 000	13 404 343,15	0,97
BANCO NTANDER 3.75% 16-01-26	EUR	10 000 000	10 028 330,14	0,72
BBVA 1.125% 28-02-24 EMTN	EUR	7 000 000	6 898 769,93	0,49
CAIXABANK 0.625% 01-10-24 EMTN	EUR	23 600 000	22 698 504,25	1,63
CAIXABANK 1.75% 24-10-23 EMTN	EUR	10 000 000	10 055 851,37	0,72
CAIXABANK 2.375% 01-02-24 EMTN	EUR	10 000 000	10 006 504,79	0,72
SABSM I 5/8 03/07/24	EUR	14 500 000	14 335 765,31	1,03
TOTAL ESPAGNE			116 445 757,32	8,37
ETATS-UNIS				
ATHENE GLOBAL FUNDING 1.241% 08-04-24	EUR	16 700 000	16 243 003,13	1,16
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	7 800 000	7 742 952,62	0,56
BAT CAPITAL 1.125% 16-11-23	EUR	5 000 000	4 980 645,21	0,36
BK AMERICA FIX 07-02-25 EMTN	EUR	28 560 000	28 220 957,98	2,03
CAPITAL ONE FINANCIAL 0.8% 12-06-24	EUR	30 350 000	29 115 085,04	2,09
GENERAL MOTORS FINANCIAL 1.0% 24-02-25	EUR	10 000 000	9 504 166,44	0,68
GOLD SACH GR 1.375% 15-05-24	EUR	20 000 000	19 566 268,31	1,40
JEFFERIES GROUP LLC 1.0% 19-07-24	EUR	20 000 000	19 335 480,82	1,39
KRAFT HEINZ FOODS E3R+0.5% 09-05-25	EUR	12 500 000	12 587 798,61	0,91
PVH EX PHIL V 3.625% 15-07-24	EUR	14 000 000	14 187 158,73	1,02
TIME WARNER 1.95% 15-09-23	EUR	17 265 000	17 420 212,35	1,25
TOTAL ETATS-UNIS			178 903 729,24	12,85
FRANCE				
ALD 0.375% 18-07-23 EMTN	EUR	3 000 000	3 007 008,49	0,22
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.625% 02-12-24	EUR	7 900 000	7 965 331,38	0,57
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.0% 23-05-25	EUR	5 000 000	4 716 612,70	0,34
BNP PAR 1.25% 19-03-25 EMTN	EUR	3 500 000	3 344 265,30	0,24
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	EUR	8 800 000	8 435 505,81	0,60
BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	EUR	10 000 000	9 860 467,81	0,70

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	12 000 000	11 358 819,67	0,81
BPCE 2.25% 12-03-25	EUR	7 600 000	7 315 822,30	0,53
BPCE 2.875% 22-04-26 EMTN	EUR	7 000 000	6 780 405,03	0,49
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	11 200 000	11 111 524,59	0,80
COFACE 4 1/8 03/27/24	EUR	6 400 000	6 460 945,84	0,46
INDIGO GROUP SAS 2.125% 16-04-25	EUR	2 500 000	2 420 016,87	0,18
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	8 700 000	8 443 291,05	0,61
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22-01-25	EUR	10 600 000	9 926 105,00	0,72
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	10 000 000	10 143 279,45	0,73
RENAULT CREDIT INTERNATIONAL BANQUE SA E3R+0.58% 12-03-25	EUR	7 100 000	7 071 420,92	0,50
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 0.5% 15-09-23	EUR	1 112 000	1 108 953,12	0,08
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.375% 08-03-24	EUR	9 169 000	9 047 951,41	0,65
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 2.0% 11-07-24	EUR	15 000 000	14 971 521,58	1,08
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	10 000 000	9 568 281,51	0,68
SG 1.25% 15-02-24 EMTN	EUR	23 000 000	22 726 421,30	1,64
TOTAL FRANCE			175 783 951,13	12,63
IRLANDE				
AIB GROUP 1.25% 28-05-24 EMTN	EUR	10 000 000	9 753 636,61	0,70
BK IRELAND GROUP 1.375% 29-08-23	EUR	5 000 000	5 039 952,05	0,36
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	12 900 000	12 943 123,71	0,93
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.0% 16-04-24	EUR	6 700 000	6 485 533,00	0,47
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.125% 16-11-23	EUR	2 600 000	2 566 180,95	0,18
TOTAL IRLANDE			36 788 426,32	2,64
ITALIE				
INTE 1.7% 13-03-24	EUR	7 400 000	7 312 965,89	0,52
INTE E3R-4+1.56% 13-03-24	EUR	800 000	808 047,28	0,06
IREIM 1.95 09/19/25	EUR	7 000 000	6 757 214,11	0,49
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	5 000 000	4 769 675,00	0,35
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.6% 25-01-24	EUR	10 971 000	10 952 546,93	0,78
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ E3R+0.0% 31-03-24	EUR	4 605 000	4 559 448,87	0,33
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ E3R+0.25% 30-09-24	EUR	3 500 000	3 420 001,67	0,24
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ E3R+1.7% 25-01-24	EUR	9 500 000	9 631 350,69	0,69
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ E3R+1.7% 30-10-23	EUR	5 071 000	5 127 567,01	0,37
SOCIETA PER LA GESTIONE DI ATTIVITA 1.375% 27-01-25	EUR	7 000 000	6 707 099,38	0,48
SOCIETA PER LA GESTIONE DI ATTIVITA 2.625% 13-02-24	EUR	13 000 000	12 972 705,34	0,93
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 2.625% 20-06-24	EUR	8 000 000	7 890 912,79	0,57
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	7 000 000	6 563 619,04	0,47
UNICREDIT SPA E3R+0.7% 31-08-24	EUR	8 849 000	8 884 224,43	0,64
TOTAL ITALIE			96 357 378,43	6,92
JAPON				
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 3.273% 19-09-25	EUR	5 000 000	5 053 654,86	0,36
TOTAL JAPON			5 053 654,86	0,36
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL 2.25% 17-01-24	EUR	22 411 000	22 449 797,13	1,61
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 18-01-25	EUR	13 000 000	13 135 372,74	0,94
TOTAL LUXEMBOURG			35 585 169,87	2,55

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NORVEGE				
SANTANDER CONSUMER BANK AS 0.125% 11-09-24	EUR	24 800 000	23 584 891,73	1,69
TOTAL NORVEGE			23 584 891,73	1,69
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	20 000 000	19 985 288,52	1,44
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	EUR	23 000 000	21 617 542,47	1,55
NIBC BANK NV 2.0% 09-04-24	EUR	2 500 000	2 455 936,13	0,18
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 0.452% 25-09-23	EUR	18 900 000	18 801 004,91	1,35
TOTAL PAYS-BAS			62 859 772,03	4,52
PORTUGAL				
GALPNA I 3/8 09/19/23	EUR	11 100 000	11 150 830,40	0,80
TOTAL PORTUGAL			11 150 830,40	0,80
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN	EUR	38 740 000	38 624 586,55	2,77
BATSLN 0 7/8 10/13/23	EUR	11 560 000	11 531 663,75	0,83
HITACHI CAPITAL UK 0.0% 29-10-24	EUR	22 000 000	20 743 800,00	1,49
ROYAL MAIL 2.375% 29-07-24	EUR	3 338 000	3 343 685,57	0,24
WPP 3% 11/23	EUR	7 000 000	7 100 137,40	0,51
TOTAL ROYAUME-UNI			81 343 873,27	5,84
SUEDE				
SWEDISH MATCH AB 1.2% 10-11-25	EUR	5 229 000	4 890 233,50	0,35
SWED MATC AB 0.875% 23-09-24	EUR	6 143 000	5 918 554,56	0,43
TOTAL SUEDE			10 808 788,06	0,78
SUISSE				
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	22 000 000	21 394 534,75	1,53
UBS GROUP AG 1.25% 17-04-25	EUR	10 000 000	9 708 289,34	0,70
TOTAL SUISSE			31 102 824,09	2,23
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			922 885 836,27	66,29
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			922 885 836,27	66,29
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SANTANDER CONSUMER BANK AG 240524 FIX 0.	EUR	15 000 000	14 421 558,97	1,04
TOTAL ALLEMAGNE			14 421 558,97	1,04
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 031123 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 735 700,45	1,41
TOTAL DANEMARK			19 735 700,45	1,41
FRANCE				
ALSTOM SA 240723 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 955 971,87	1,43
ARVAL SERVICE LEASE SA 120124 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 579 403,12	1,41
BFCM (BANQUE FEDER 100723 OISEST 0.28	EUR	20 000 000	20 324 122,18	1,46
CREDIT LYONNAIS 091023 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 793 369,56	1,42
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 220923 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 788 427,66	1,78
PSA BA E6R+0.52% 30-10-23	EUR	20 000 000	20 144 195,56	1,45
PSA BANQUE FRANCE 081223 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 639 688,34	1,41
PSA BANQUE FRANCE 241023 OISEST 0.21	EUR	20 000 000	20 115 929,27	1,45
TELEPERFORMANCE SE 170723 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 971 896,09	1,36
TOTAL FRANCE			183 313 003,65	13,17

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 100723 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 992 158,49	0,72
TOTAL IRLANDE			9 992 158,49	0,72
ITALIE				
SNAM SPA 170723 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 970 321,99	1,43
TOTAL ITALIE			19 970 321,99	1,43
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL 290923 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 813 189,14	1,42
TOTAL LUXEMBOURG			19 813 189,14	1,42
PAYS-BAS				
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 280723 FIX	EUR	15 000 000	14 960 254,93	1,07
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 290923 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 805 253,84	1,43
TOTAL PAYS-BAS			34 765 508,77	2,50
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BANK PLC 291223 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 704 813,18	1,06
THE TO OISEST+0.4% 06-11-23	EUR	20 000 000	20 384 392,54	1,46
TOTAL ROYAUME-UNI			35 089 205,72	2,52
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			257 951 098,96	18,52
TOTAL Titres de créances			337 100 647,18	24,21
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	227,61	49 032 003,40	3,52
GROUPAMA TRESORERIE I	EUR	1 213,1145	49 031 698,25	3,53
TOTAL FRANCE			98 063 701,65	7,05
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			98 063 701,65	7,05
TOTAL Organismes de placement collectif			98 063 701,65	7,05
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO SCHATZ 0923	EUR	-500	299 955,00	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			299 955,00	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			299 955,00	0,03

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
EUREX EURO SCHATZ 07/2023 CALL 105.8	EUR	2 000	-225 000,00	-0,01
EUREX EURO SCHATZ 07/2023 CALL 106.3	EUR	-4 000	150 000,00	0,01
LIFFE 3M EURIBOR 09/2023 CALL 100.5	EUR	-800	85 000,00	
LIFFE 3M EURIBOR 09/2023 PUT 100	EUR	-400	-3 835 000,00	-0,28
LIFFE 3M EURIBOR 09/2023 PUT 100.25	EUR	400	4 022 500,00	0,29
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			197 500,00	0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels			197 500,00	0,01
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E6R/0.0/FIX/-0.035	EUR	150 000 000	2 286 678,00	0,16
FIX/0.0/FIX/1.5897	EUR	40 000 000	876 130,00	0,06
FIX/0.0/FIX/2.9702	EUR	10 000 000	106 395,50	0,01
OISEST/0.0/FIX/-0.35	EUR	50 000 000	3 740 418,50	0,27
OISEST/0.0/FIX/-0.36	EUR	50 000 000	3 563 403,50	0,26
OISEST/0.0/FIX/-0.49	EUR	40 000 000	1 265 966,40	0,09
OISEST/0.0/FIX/-0.56	EUR	40 000 000	1 612 674,00	0,12
OISEST/0.0/FIX/0.912	EUR	100 000 000	5 228 495,00	0,38
OISEST/0.0/FIX/2.307	EUR	100 000 000	218 864,00	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.712	EUR	10 000 000	1 762,30	
OISEST/0.0/FIX/2.761	EUR	18 000 000	3 051,00	
OISEST/0.0/FIX/3.056	EUR	30 000 000	51 791,10	
TOTAL Swaps de taux			18 955 629,30	1,36
Credit Default Swap				
CDS USPA 20/06/2026 AP JP_MORGAN_DE	EUR	-20 000 000	-15 215,56	-0,01
TOTAL Credit Default Swap			-15 215,56	-0,01
TOTAL Autres instruments financiers à terme			18 940 413,74	1,35
TOTAL Instrument financier à terme			19 437 868,74	1,39
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	127 500	127 500,00	0,01
APPEL MARGE JP MORGA	EUR	-624 955	-624 955,00	-0,04
TOTAL Appel de marge			-497 455,00	-0,03
Créances			551 902,50	0,04
Dettes			-18 908 499,42	-1,36
Comptes financiers			33 552 045,78	2,41
Actif net			1 392 186 047,70	100,00

Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND G	EUR	3 420,853	10 086,37	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID	EUR	360,852	9 704,34	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND IC	EUR	111 062,158	10 115,95	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND MC	EUR	73 979,079	1 011,26	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND N	EUR	1 199 830,832	100,85	
Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND R	EUR	34 488,609	1 010,58	

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND G

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	475 430,15	EUR	138,98	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	67 596,055	EUR	19,76	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	543 026,205	EUR	158,74	EUR

Décomposition du coupon : Part GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	48 657,28	EUR	134,84	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	5 936,02	EUR	16,45	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	54 593,30	EUR	151,29	EUR

7. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND

Part IC (C - EUR) Code ISIN : FR0012599645

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 20 mai 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, un rendement supérieur à celui de l'indice Ester capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois tout en recherchant à avoir une volatilité ne s'écartant pas plus de 0,50% de celle de l'ESTER capitalisé jour. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit. L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés Investment Grade par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Défaut Swap - CDS). Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Le produit est exposé aux produits de taux jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	6 mois
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios			6 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9661 €
	Rendement annuel moyen		-3,4 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9804 €
	Rendement annuel moyen		-2,0 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9944 €
	Rendement annuel moyen		-0,6 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		10055 €
	Rendement annuel moyen		0,5 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2020. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 6 mois
Coûts totaux	66 €
Incidence des coûts annuels*	0,7 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,1% avant déduction des coûts et de -0,6% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après une période supérieure à 6 mois
Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Autres coûts récurrents	0,14 % de la valeur de votre investissement par an.	7 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	9 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	6 mois
----------------------------------	--------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0012599645/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0012599645/(tab)/publication).

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND

Part ID (D - EUR) Code ISIN : FR0012599660

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 20 mai 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, un rendement supérieur à celui de l'indice Ester capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois tout en recherchant à avoir une volatilité ne s'écartant pas plus de 0,50% de celle de l'ESTER capitalisé jour. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit. L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés Investment Grade par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Défaut Swap - CDS). Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Le produit est exposé aux produits de taux jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de paris.

Politique de revenus : Distribution.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	6 mois
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios			6 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9661 €
	Rendement annuel moyen		-3,4 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9804 €
	Rendement annuel moyen		-2,0 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9944 €
	Rendement annuel moyen		-0,6 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		10055 €
	Rendement annuel moyen		0,6 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2020. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 6 mois
Coûts totaux	66 €
Incidence des coûts annuels*	0,7 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,1% avant déduction des coûts et de -0,6% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après une période supérieure à 6 mois
Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Autres coûts récurrents	0,14 % de la valeur de votre investissement par an.	7 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	9 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	6 mois
----------------------------------	--------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fr/FR0012599660/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fr/FR0012599660/(tab)/publication).

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND

Part M (C - EUR) Code ISIN : FR0012599686

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 20 mai 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, un rendement supérieur à celui de l'indice Ester capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois tout en recherchant à avoir une volatilité ne s'écartant pas plus de 0,50% de celle de l'ESTER capitalisé jour. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit. L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés Investment Grade par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Défaut Swap - CDS). Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Le produit est exposé aux produits de taux jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs institutionnels hors OPC ou mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple

demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	6 mois
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios			6 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9661 €
	Rendement annuel moyen		-3,4 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9804 €
	Rendement annuel moyen		-2,0 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9944 €
	Rendement annuel moyen		-0,6 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		10055 €
	Rendement annuel moyen		0,5 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2020. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 6 mois
Coûts totaux	66 €
Incidence des coûts annuels*	0,7 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,1% avant déduction des coûts et de -0,6% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après une période supérieure à 6 mois
Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Autres coûts récurrents	0,14 % de la valeur de votre investissement par an.	7 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	9 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	6 mois
----------------------------------	--------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0012599686/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0012599686/(tab)/publication).

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND

Part N (C - EUR) Code ISIN : FR0013346079

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 20 mai 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, un rendement supérieur à celui de l'indice Ester capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois tout en recherchant à avoir une volatilité ne s'écartant pas plus de 0,50% de celle de l'ESTER capitalisé jour. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit. L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés Investment Grade par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Défaut Swap - CDS). Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Le produit est exposé aux produits de taux jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est ouverte à tous souscripteurs.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	6 mois
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios			6 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9661 €
	Rendement annuel moyen		-3,4 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9802 €
	Rendement annuel moyen		-2,0 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9942 €
	Rendement annuel moyen		-0,6 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		10053 €
	Rendement annuel moyen		0,5 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2020. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 6 mois
Coûts totaux	68 €
Incidence des coûts annuels*	0,7 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,1% avant déduction des coûts et de -0,6% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après une période supérieure à 6 mois
Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Autres coûts récurrents	0,19 % de la valeur de votre investissement par an.	9 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	9 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	6 mois
----------------------------------	--------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fr/FR0013346079/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fr/FR0013346079/(tab)/publication).

Classification Règlement SFDR : Article 8.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND

Part R (C - EUR) Code ISIN : FR0013304292

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 20 mai 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, un rendement supérieur à celui de l'indice Ester capitalisé net de frais de gestion, sur des périodes glissantes de six mois tout en recherchant à avoir une volatilité ne s'écartant pas plus de 0,50% de celle de l'ESTER capitalisé jour. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Classification AMF : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Stratégie d'investissement : L'OPCVM suit une approche ESG Best-in-universe visant à sélectionner les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets...), sociaux (formation des salariés, relations fournisseurs...) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants...). Le résultat de la sélection de titres en portefeuille devra donner lieu à un taux de couverture et de suivi de la notation ESG minimum de 90% du portefeuille, excluant les liquidités. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. L'actif de l'OPCVM est investi en instruments monétaires et obligataires et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit. L'OPCVM ne sera investi que dans des titres notés Investment Grade par au moins une des agences de notation ou d'une notation estimée équivalente par la société de gestion. Cette dernière prévaut sur l'avis des agences. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (Crédit Défaut Swap - CDS). Le portefeuille du produit est composé principalement d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 0 et 0,5.

Le produit est exposé aux produits de taux jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de très court terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque très faible de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple

demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 6 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement
- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit

Veillez-vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée :	6 mois
		Pour un investissement de :	10 000 €
Scénarios			6 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9661 €
	Rendement annuel moyen		-3,4 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9804 €
	Rendement annuel moyen		-2,0 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		9944 €
	Rendement annuel moyen		-0,6 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts		10055 €
	Rendement annuel moyen		0,6 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2020 et 2020. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2022 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 6 mois
Coûts totaux	66 €
Incidence des coûts annuels*	0,7 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,1% avant déduction des coûts et de -0,6% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après une période supérieure à 6 mois
Coûts d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Autres coûts récurrents	0,14 % de la valeur de votre investissement par an.	7 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	9 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	6 mois
----------------------------------	--------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013304292/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0013304292/(tab)/publication).

Classification Règlement SFDR : Article 8.

Dénomination du produit : GROUPAMA ULTRA
SHORT TERM BOND -
IC

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 50,16%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	OPC	OPC	Univers d'investissement ESG	Univers d'investissement ESG
		Mesure	Taux de couverture (%)	Mesure	Taux de couverture (%)

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

06/2022 - 06/2023	Intensité carbone (t CO ²)	233	92,05	815,26	53,61
06/2022 - 06/2023	Politique en matière des droits de l'homme (%)	92,22	97,93	92,64	97,9
06/2022 - 06/2023	Note ESG	74,8	97,93	60	100
07/2021 - 07/2022	Intensité carbone (t CO ²)	-	-	-	-
07/2021 - 07/2022	Politique en matière des droits de l'homme (%)	-	-	-	-
07/2021 - 07/2022	Note ESG	-	-	-	-

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;
- La performance ESG de l'émetteur ;
- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;
- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	50,16%
--	---------------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Pour les obligations vertes, sociales et durables, cette absence de préjudice est vérifiée à travers l'analyse systématique de la performance ESG de l'émetteur.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
22,85	0,240



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	579 098,07			
		Émissions de GES de niveau 2	37 036,02			
		Émissions de GES de niveau 3	5 178 043			
		Émissions totales de GES	5 794 176			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	4 140,71			
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	4 125,83			

	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	15,41			
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	29,25			
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,407			
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,701			
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	404,16			
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	12 726,92			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	22,85			
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,240			
	12. Écart de rémunération entre	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au	10,59			

	hommes et femmes non corrigé	sein des sociétés bénéficiaires des investissements				
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	13,45			
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0			
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	0,65

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3.Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	31,76



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/07/2022 au 30/06/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA TRESORERIE - IC	OPC	0.97%	France
GROUPAMA MONETAIRE - IC	OPC	0.97%	France
CDS GS 20/12/2022 VP BNP_PARIBAS_FR	SWAP	0.69%	SWAP
CDS EDP 20/06/2023 VP CRED_SUIS_SEC_ES	SWAP	0.60%	SWAP
STLA 3 3/4 03/29/24 - 29/03/24	CONSUMER_CYCLICAL	0.58%	Pays-Bas

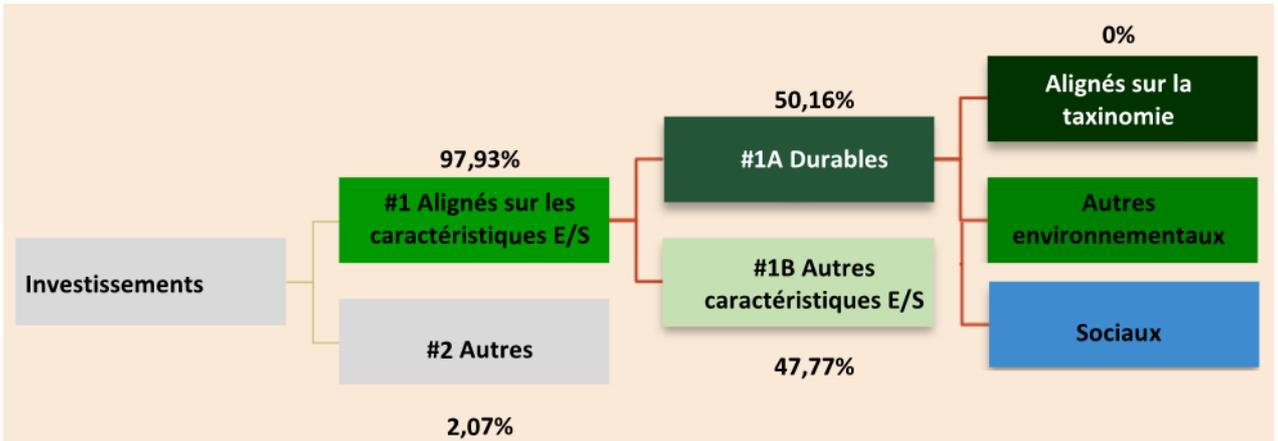
ILDFP 2 1/8 12/05/22 - 05/12/22	COMMUNICATIONS	0.53%	France
CDS EDF 20/12/2022 VP JP_MORGAN_DE	SWAP	0.52%	SWAP
CDS BACR-Bank 20/12/2023 VP JP_MORGAN_DE	SWAP	0.51%	SWAP
COF 0.8 06/12/24 - 12/06/24	BANKING	0.50%	USA
UCGIM 1 01/18/23 - 18/01/23	BANKING	0.48%	Italie
STANLN 0 3/4 10/03/23 - 03/10/23	BANKING	0.47%	Royaume-Uni
MTNA 2 1/4 01/17/24 - 17/01/24	BASIC_INDUSTRY	0.45%	Luxembourg
CDS ENEL 20/12/2023 VP BNP_PARIBAS_FR	SWAP	0.45%	SWAP
JEF 1 07/19/24 - 19/07/24	BROKERAGE_ASSETMANAGERS_EXCHANGES	0.41%	USA
SOCGEN 1 1/4 02/15/24 - 15/02/24	BANKING	0.40%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

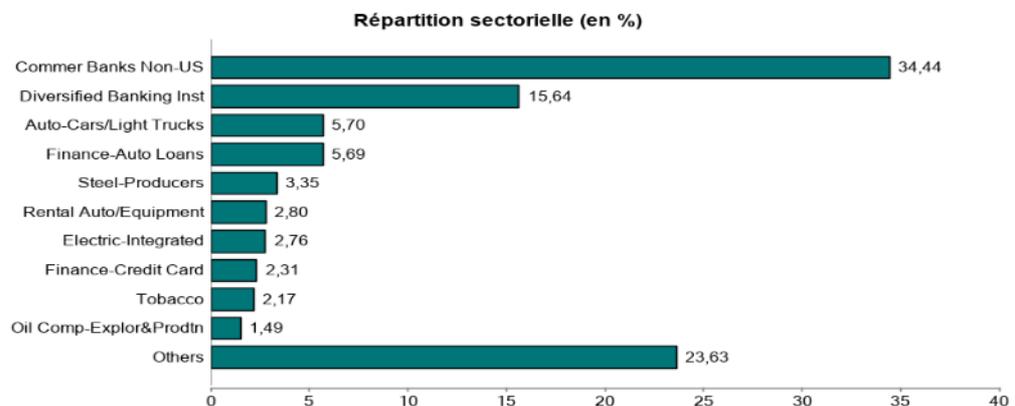
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?





Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

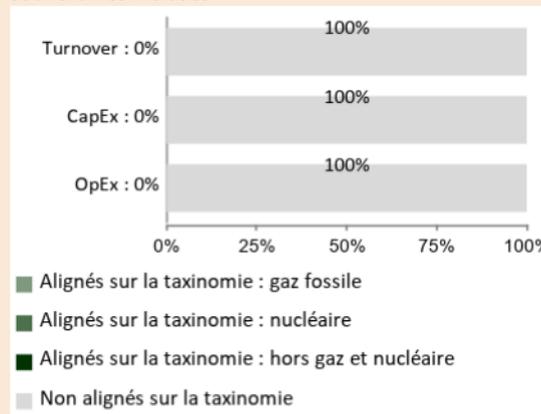
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

- Oui
 Nucléaire
 Gaz fossile
 Non

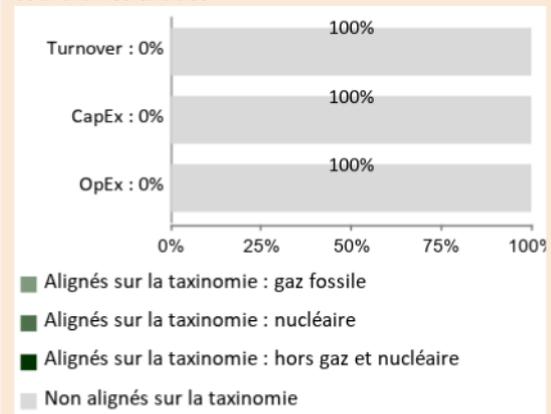
Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxinomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxinomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxinomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il réalise 50,16% d'investissements durables. Pour autant, le fonds ne réalise pas d'investissements durables ayant objectif environnemental

alignés avec la taxonomie de l'UE. Il ne réalise pas non plus d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	0%
---	-----------

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE
2023	0%
2022	0%



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie	-
---	---



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
---	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Le portefeuille Groupama Ultra Short Term Bond respecte tous les objectifs fixés lors du passage de l'article 8 en 2022. Au 30/06/2023, la note moyenne ESG du portefeuille est de 75 contre un univers à 60, son taux de couverture est de 99% hors liquidités. Le fonds par ailleurs applique les exclusions sur les filières jugées non compatibles avec la politique ESG de Groupama AM (exclusion Charbon, Energies fossiles non conventionnelles et armes controversées). L'intensité carbone est de 234t CO2 contre 680 pour son univers avec un taux de couverture à 94% contre un univers à 54%. Les deux autres piliers que sont « Social » et « Gouvernance » sont respectivement à 71 et 64 vs 60 pour leur univers.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont

des indices
permettant de
mesurer si le
produit
financier atteint
l'objectif

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non applicable